

**IDEAL WORK****IW-EPOXY COAT -B**

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 1/16

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: IW-EPOXY COAT
Dénomination: IW EPOXY COAT Comp. B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Durcisseur pour résine époxy
supplémentaire

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Durcisseur pour résine époxy	✓	✓	-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: IDEAL WORK SRL
Adresse: Via Kennedy, 52
Localité et Etat: 31030 Vallà di Riese Pio X (TV)
Italia
tel. 0423 / 4535
fax 0423 / 748429

Courrier de la personne compétente,

Personne chargée de la fiche de données de sécurité: sicurezza@idealwork.it

Fournisseurs: Ideal Work s.r.l.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à
CAVp Osp. Pediatrico Bambino Gesù, Roma 06 68593726
Az. Osp. Univ. Foggia, Foggia 0881-732326
Az. Osp. "A. Cardarelli", Napoli 081-7472870
CAV Policlinico "Umberto I", Roma 06-49978000
CAV Policlinico "A. Gemelli", Roma 06-3054343
Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica, Firenze 055-7947819
CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica, Pavia 0382-24444
Osp. Niguarda Ca" Granda, Milano 02-66101029
Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII, Bergamo 80088330
Azienda Ospedaliera Integrata Verona, Verona, 800011858

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger :

Toxicité aiguë, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, catégorie 1A	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 2/16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin
P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation local / régional / national / international.

Contient: 2,2,4(or 2,4,4) -triméthylhexane-1,6-diamine
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Alcool benzylique

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration $\geq$ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
Alcool benzylique		
CAS 100-51-6	$25 \leq x < 50$	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319
CE 202-859-9		LD50 Oral : 1620 mg/kg, LC50 Inhalation aérosols/poussières: >4,178 mg/l/4h
INDEX 603-057-00-5		
Règ. REACH 01-2119492630-38		
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
CAS 2855-13-2	$25 \leq x < 50$	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412
CE 220-666-8		LD50 Oral: 1030 mg/kg, STA Dermal: 1100 mg/kg
INDEX 612-067-00-9		
Règ. REACH 01-2119514687-32		



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 3/16

2,2,4(or 2,4,4) -trimethylhexane-1,6-diamine

CAS 25513-64-8

10 ≤ x < 25

Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317

CE 247-063-2

LD50 Oral: 910 mg/kg

INDEX -

Règ. REACH 01-2119560598-25

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine

CAS 38294-64-3

10 ≤ x < 25

Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412

CE 500-101-4

INDEX -

Règ. REACH 01-2119965165-33

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

CAS 90-72-2

3 ≤ x < 5

Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315

CE 202-013-9

STA Oral: 500 mg/kg

INDEX 603-069-00-0

Règ. REACH 01-2119560597-27

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX : Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU : Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION : Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION : Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels : anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 4/16

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

CHE	Suisse / Schweiz	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: VME/VLE (SUVA). Grenzwerte am Arbeitsplatz: MAK (SUVA)
DEU	Deutschland	Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56
FIN	Suomi	HTP-VÄRDEN 2020. Koncentrationer som befunnits skadliga. SOCIAL - OCH HÄLSOVÄRDSMINISTERIETS PUBLIKATIONER 2020:25
LVA	Latvija	Grozījumi Ministru kabineta 2007. gada 15. maija noteikumos Nr. 325 "Darba aizsardzības prasības saskarē ar ķīmiskajām vielām darba vietās" (prot. Nr. 32 18. §; prot. Nr. 1 22. §)
POL	Polska	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy

Alcool benzylique Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
Notes /			
Observations		mg/m3	ppm
		mg/m3	ppm
MAK	CHE	22	5



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11
Data revisione 29/04/2022
Stampata 03/05/2022
Pagina n. 5/16

AGW	DEU	22	5	44	10	INHALA
HTP	FIN	45	10			
RV	LVA	5				
NDS/NDSch	POL	240				

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				1	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,1	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				5,27	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,527	mg/kg	
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent				2,3	mg/l	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				39	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,456	mg/kg	

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL					Effets sur les travailleurs			
		Effets sur les consommateurs						
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale	VND	20 mg/kg bw/d	VND	4 mg/kg bw/d				
Inhalation	VND	27 mg/m3	VND	5,4 mg/m3	VND	110 mg/m3	VND	22 mg/m3
Dermique	VND	20 mg/kg bw/d	VND	4 mg/kg bw/d	VND	40 mg/kg bw/d	VND	8 mg/kg bw/d

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				0,06	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,006	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				5,784	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,578	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				3,18	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				1,121	mg/kg	

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL					Effets sur les travailleurs			
		Effets sur les consommateurs						
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			VND	0,526 mg/kg bw/d				
Inhalation					0,073 mg/m3	VND	0,073 mg/m3	VND

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				0,011	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,001	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				4320	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				432	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				10	mg/l	
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				1	mg/kg	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				864	mg/kg	

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL					Effets sur les travailleurs			
		Effets sur les consommateurs						
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,05 mg/kg bw/d				
Inhalation				0,074 mg/m3				0,493 mg/m3
Dermique				0,05 mg/kg bw/d				0,14 mg/kg bw/d



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 6/16

2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,102	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,01	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,622	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,062	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	72	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	10	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,05 mg/kg bw/d				

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,046	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,005	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,262	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,026	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	0,2	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,025	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,075 mg/kg bw/d				
Inhalation		0,13 mg/m3		0,13 mg/m3		2,1 mg/m3		0,53 mg/m3
Dermique		0,075 mg/kg bw/d		0,075 mg/kg bw/d		0,6 mg/kg bw/d		0,15 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Utilisez des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

PROTECTION DE LA PEAU

Portez des vêtements qui garantissent une protection totale de la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

PROTECTION DES YEUX

Utiliser des lunettes de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 7/16

recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (Réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	jaunâtre	
Odeur	aminé	
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible	
Point initial d'ébullition	> 200 °C	
Inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible	
Point d'éclair	108 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible	
Température de décomposition	Pas disponible	
pH	11,2	Concentration: 100 %
Viscosité cinématique	80 - 130 mm²/s	Température: 25 °C
Solubilité	partiellement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Pas disponible	
Pression de vapeur	Pas disponible	
Densité et/ou densité relative	1	Température: 25 °C
Densité de vapeur relative	Pas disponible	
Caractéristiques des particules	Pas applicable	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

Alcool benzylique

Avec strong chauffage former des mélanges détonant avec l'air.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine



IDEAL WORK

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 8/16

IW-EPOXY COAT -B

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine

Pas de numero disponible.

2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Peut corroder: aluminium,zinc,cuivre.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

Alcool benzylique

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

Alcool benzylique

Risque d'explosion au contact de: agents oxydants,acide bromhydrique,fer.

Réagit violemment en dégageant de la chaleur au contact de: agents oxydants,acide bromhydrique,fer.
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Peut réagir violemment avec: acides,agents oxydants forts.

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine



IDEAL WORK

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

IW-EPOXY COAT -B

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 9/16

Réagit violemment avec: acides, agents oxydants forts.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Risque d'explosion au contact de: peroxydes.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

Alcool benzylique

Éviter l'exposition à: chaleur.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Éviter le contact avec: acides forts, agents oxydants forts.

Éviter l'exposition à: chaleur, sources de chaleur.

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Éviter l'exposition à: hautes températures.

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine

Éviter l'exposition à: chaleur.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Éviter le contact avec: peroxydes, agents oxydants.

10.5. Matières incompatibles

Alcool benzylique

Attaque différents types de matières plastiques.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Éviter le contact avec: acides forts, bases fortes, forts oxydants.

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Incompatible avec: acides forts, agents oxydants forts, bases fortes.

Éviter le contact avec: aluminium, cuivre.

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine

Éviter le contact avec: acides forts, agents oxydants forts.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Éviter le contact avec: acides, hypochlorite de sodium, métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Alcool benzylique

Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 10/16

Chauffé au point de décomposition, émet: oxydes de carbone,oxydes d'azote,fumées toxiques.

Par décomposition, dégage: ammoniac.

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine

Par décomposition, dégage: oxydes d'azote,oxydes de carbone.

Chauffé au point de décomposition, émet: fumées toxiques.

Chauffé au point de décomposition, émet: ammoniac.

2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine

Par décomposition, dégage: ammoniac.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Par décomposition, dégage: acide nitrique,ammoniac,oxyde d'azote,anhydride carbonique,monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange: > 5 mg/l
ATE (Oral) du mélange: 1314,00 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange: >2000 mg/kg
Alcool benzylique

LD50 (Oral): 1620 mg/kg male rat
LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg male/female rabbit
LC50 (Inhalation aérosols/poussières): > 4,178 mg/l/4h male/female rat

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

LD50 (Oral): 1030 mg/kg male rat
LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg male/female rat
STA (Dermal): 1100 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
LC50 (Inhalation aérosols/poussières): > 1,07 mg/l/4h male rat



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 11/16

2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine

LD50 (Oral):

910 mg/kg male rat

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

LD50 (Oral):

2169 mg/kg male/female rat

STA (Oral):

500 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP
(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

LD50 (Dermal):

> 1 ml/kg male rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Corrosif pour la peau

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine
les vapeurs sont irritantes pour les voies respiratoires.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 12/16

12.1. Toxicité

Alcool benzylique	
LC50 - Poissons	460 mg/l/96h Pimephales promelas
EC50 - Crustacés	230 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	700 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata
NOEC Chronique Poissons	48,897 mg/l/30d Fish species
NOEC Chronique Crustacés	51 mg/l Daphnia magna
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	310 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
LC50 - Poissons	110 mg/l/96h Leuciscus idus
EC50 - Crustacés	23 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	37 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus
NOEC Chronique Crustacés	3 mg/l Daphnia magna
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
LC50 - Poissons	70,7 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	11,1 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	79,4 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	
LC50 - Poissons	> 100 mg/l/96h Cyprinus carpio
EC50 - Crustacés	> 100 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	46,7 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata
2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	43,5 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata
NOEC Chronique Poissons	> 10,9 mg/l Danio rerio
NOEC Chronique Crustacés	1,02 mg/l Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcool benzylique	
Solubilité dans l'eau	très soluble 40000 mg/l
Rapidement dégradable	95 - 97 % 21 d
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
Solubilité dans l'eau	miscible > 492000 mg/l
NON rapidement dégradable	8 % 28 d
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
Solubilité dans l'eau	très soluble 22180 mg/l
NON rapidement dégradable	0 % 28 d
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	
Solubilité dans l'eau	très soluble > 850000 mg/l
NON rapidement dégradable	4 % 28 d



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 13/16

2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine

Solubilité dans l'eau

miscible > 476000 mg/l

NON rapidement dégradable

7 % 28 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcool benzylique

BCF

1,37 l/kg

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric
reaction products with 1-chloro-2,3-
epoxypropane, reaction products with 3-
aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine

BCF

5,13

12.4. Mobilité dans le sol

Alcool benzylique

Coefficient de répartition

: sol/eau

1,1221

3-aminométhyl-3,5,5-
triméthylcyclohexylamine

Coefficient de répartition

: sol/eau

2,97

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric
reaction products with 1-chloro-2,3-
epoxypropane, reaction products with 3-
aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine

Coefficient de répartition

: sol/eau

> 5,6

2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine

Coefficient de répartition

: sol/eau

1,4

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA: 2735



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 14/16

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, 2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine)

IMDG: POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, 2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine)

IATA: POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, 2,2,4(or 2,4,4)-trimethylhexane-1,6-diamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8

IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8

IATA: Classe: 8 Etiquette: 8



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 80	Quantités Limitées: 1 L	Code de restriction en tunnels: (E)
	Special provision: -		
IMDG:	EMS: F-A, S-B	Quantités Limitées: 1 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 30 L	Mode d'emballage: 855
	Pass.:	Quantité maximale: 1 L	Mode d'emballage: 851
	Special provision:	A3, A803	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE
: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

<u>Produit</u>	
Point	3
<u>Substances contenues</u>	
Point	75



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 15/16

Pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule



IDEAL WORK

IW-EPOXY COAT -B

Revisione n. 11

Data revisione 29/04/2022

Stampata 03/05/2022

Pagina n. 16/16

- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
 4. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.